



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

#### **1° Avis sur le PLUi arrêté du Bas Chablais:**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a arrêté le dossier du PLUi du Bas-Chablais le 16 juillet 2019. Conformément à l'article L. 153-15 du Code de l'urbanisme, le dossier du PLUi arrêté a été notifié aux communes membres de l'EPCI pour émettre un avis.

Il rappelle également que, lors du débat sur le PADDi du Bas-Chablais intervenu au cours de la séance de juillet dernier, le conseil municipal lui a donné pour consigne de s'abstenir lors du vote du 16 juillet 2019 à Thonon Agglomération, ce qu'il a fait.

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal s'abstient de tout avis concernant le projet de PLUi du Bas-Chablais arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 16 juillet 2019.

#### **2° Convention de servitudes avec ENEDIS pour la mise en souterrain de câbles:**

Monsieur Noël, MATHIAN présente le projet de convention de servitudes à passer avec ENEDIS dans le cadre de la mise en souterrain du réseau basse tension sur la route des Prés d'Eau, accordant à ENEDIS une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée B n° 2902 contre versement à la commune d'une indemnité unique d'un montant de 100 Euros.

Le conseil approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

#### **3° Plan de formation mutualisé au profit des agents de la collectivité:**

Monsieur le maire expose au conseil que, dans le cadre de l'obligation faite aux collectivités locales d'établir un plan de formation pour leurs agents, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ont élaboré un projet de plan mutualisé sur le territoire «Chablais/lac Léman» et présente ledit projet.

Le conseil approuve ce plan de formation mutualisé dont pourront bénéficier les agents de la commune.

#### **4° Versement d'une subvention exceptionnelle:**

Sur proposition du maire, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 Euros à un jeune habitant de la commune pour aider au financement de sa participation à la coupe du monde 2019/2020 de ski de vitesse.

## **5° Questions diverses:**

### Projet de création d'une maison des assistants maternels:

Dans le cadre du projet de création d'une maison des assistants maternels dans la bâtiment de l'actuelle école élémentaire par un groupement d'assistants maternels, monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier initialement abordé en novembre 2017, mai 2018 et janvier 2019: l'enquête réalisée auprès des familles en juin dernier a fait ressortir un réel besoin de ce type de structure sur la commune, les locaux ont été visités et validés par les services de la Protection Maternelle Infantile et le budget prévisionnel d'exploitation a été établi par les responsables.

En complément, il présente une estimation provisoire des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux établie par un cabinet d'architecture spécialisé.

Le conseil charge le maire de poursuivre les discussions afin d'affiner cette estimation.

Pour mémoire, une MAM concerne les enfants jusqu'à 3 ans.

### Evènement «la nuit est belle»:

Le 26 septembre prochain se déroulera l'évènement «la nuit est belle» porté par le Grand Genève. A cette occasion, les communes qui le souhaitent éteindront leur éclairage public afin de permettre à la population d'admirer combien la nuit peut être belle sans pollution lumineuse. Si un nombre important de communes joue le jeu, il sera possible d'observer la voie lactée ainsi que certaines planètes car la date du 26 septembre a été choisie pour offrir des conditions idéales.

Perrignier participera à cet évènement. Les personnes qui le souhaitent pourront ainsi se regrouper au stade municipal pour partager cette observation; des livres seront également à disposition pour expliquer et illustrer ces découvertes.